

Saint-Ouen-sur-Seine, le 13/03/2025

# LA FORÊT RÉGIONALE DE ROSNY

## NOTE DE PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT

2016 - 2035

### Le contexte

La forêt régionale de Rosny (1226 ha dont 1 141 ha boisés) est située en bordure de Seine dans les Yvelines, en limite du Val d'Oise et de l'Eure. Bordée de quelques bois privés au nord-ouest, elle est essentiellement située en zone agricole, à 60 km de Paris et à 10 km de Mantes la Jolie.

### Les principaux enjeux de la forêt

**Enjeux pour l'accueil du public :** La forêt de Rosny, comme les autres forêts régionales, a vocation à accueillir du public, même si la fréquentation y est faible pour l'Île de France ; l'accès à la forêt étant limité. Le massif est par ailleurs en site inscrit. Une plaine cultivée occupe une partie du plateau, ce qui permet une alternance paysagère intéressante.

**Enjeux pour la préservation de la biodiversité :** Le boisement principal est installé sur un plateau bordé de coteaux calcaires qui renferment une biodiversité peu ordinaire en Ile de France. Certaines prairies calcaires sont entretenues. Le plateau argilo-limoneux est riche en mares. L'intégralité du massif et une partie de la plaine agricole intérieure sont en zone Natura 2000 Oiseaux. Certains coteaux calcaires ainsi que le vallon frais de la Vallée des Prés sont en ZNIEFF de type 1.

**Enjeux pour le renouvellement de la forêt :** Concernant les peuplements forestiers, le chêne sessile domine avec du charme, du bouleau et du tremble en accompagnement, sauf sur les coteaux calcaires où on trouve du chêne pubescent, des hêtres, de l'érable champêtre et des fruitiers. Localement, on peut trouver différents pins. Les peuplements sont en bon état sanitaire ; la forêt n'est pas vieillie, mais a été peu régénérée ces dernières années. Certains secteurs sont fortement capitalisés. La majorité des bois sont de diamètre moyen et gros.

La tempête de 1999 a ouvert des trouées. Quand elles n'ont pas été replantées, le bouleau et le tremble se sont installés et le chêne a disparu.

#### Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

1. Maintenir et améliorer l'accueil du public
2. Améliorer les habitat naturels (ilots de vieux bois et pelouse calcaires)
3. Engager le changement de gestion vers la sylviculture mixte à couvert continu

### Pour atteindre ces objectifs, le programme prévoit :

Les principaux aménagements pour l'accueil du public concernent la construction de parkings et l'aménagement paysager de carrefours et de quelques axes historiques. Un programme d'accueil guidé de groupes est en cours, ainsi que la restauration de la Ferme des Huit routes.

En réponse à l'objectif d'accueil du public en contexte francilien, l'intégralité de la forêt sera traitée en irrégulier afin d'éviter les coupes rases.

Concernant la **fonction économique** de la forêt : Les peuplements seront éclaircis progressivement par des rotations de coupe plus courtes pour permettre leur renouvellement. Un classement des essences objectif souhaitées est proposé, par ordre de durabilité écologique et d'intérêt économique. Le chêne sessile est l'essence objectif prioritaire sur le plateau, le chêne pubescent, les fruitiers, le hêtre et l'érable champêtre étant essence objectif sur les coteaux. Du fait du renouvellement recherché de façon diffuse en traitement irrégulier, les plans de chasse seront sérieusement augmentés et les dégâts du gibier seront suivis

En vue d'améliorer la desserte forestière, un important programme d'empierrement de routes et d'aménagement de places de dépôt est établi pour desservir les parcelles peu accessibles.

La **protection de la biodiversité** est assurée par plusieurs mesures : Un réseau d'îlots de sénescence est installé avec une diversité d'essences forestières pour favoriser un grand éventail d'espèces saproxyliques. Ces îlots recouvrent aussi certains sites à pic mar et pic noir et répondent aux préconisations du DOCOB Natura 2000. Des îlots de vieillissement sont également prévus, là où des essences forestières moins courantes sont en place, pour concilier conservation des vieux arbres et régénération des arbres.

Les mesures classiques de gestion courante de la biodiversité seront appliquées : préservation les bois morts et maintien de manière disséminée des arbres à valeurs biologique élevée (arbres à dendromicrohabitats), mesure de conservation lors des exploitations, ... L'entretien des pelouses calcaires est reconduit. De nouvelles pelouses pourraient être créées. Le programme de restauration et d'entretien des mares et d'une tourbière est poursuivi. Enfin, des inventaires de suivi d'espèce sont prévus.



